



33

InterCo / S'ENGAGER POUR CHACUN AGIR POUR TOUS

Le Secrétaire Départemental,
Syndicat C.F.D.T - S.D.I.S33
56, Cours du Maréchal Juin
33000 Bordeaux

à

**Monsieur le Président du conseil
d'administration du SDIS de la Gironde**
22, Boulevard Pierre 1^{er}
33081 Bordeaux

Bordeaux, 25 octobre 2015

Monsieur le Président,

mon organisation syndicale vous sollicite sur le fonctionnement du CHSCT.

La CFDT constate que ses élus auprès de cette instance ne sont pas informés régulièrement et rapidement de faits ayant un impact sur les conditions de travail et la santé des agents. Pour exemple, lors d'un événement survenu le 22 octobre sur le lieu de travail (Bordeaux-Nord) pour un agent, ni les élus au CHSCT, ni le secrétaire du CHSCT n'ont été informés de ce fait. Nous souhaiterions connaître les raisons de ce défaut de communication. Dans ce cas précis, aucune disposition en la matière, s'il y en avait besoin (enquête suite à accidents de travail, prise en charge,...) n'a pu être prise par les élus du CHSCT.

Par ailleurs, comme la réglementation le prévoit, les élus peuvent faire inscrire à l'ordre du jour des points à aborder. La CFDT a fait part de 3 questions, transmises dans le délai d'un mois auprès du secrétaire du CHSCT, conformément au règlement intérieur. A l'ordre du jour du prochain CHSCT (soit le 10 novembre), ces questions n'ont pas été reprises. La CFDT souhaite connaître les raisons pour lesquelles celles-ci ne sont pas inscrites pour cette prochaine instance.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération.

Le secrétaire Départemental

Jonathan MANSOT